



Toulouse, le

14 JAN. 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges pour la période 2016-2021

La Haute-Garonne a la chance d'offrir une attractivité économique qui induit un dynamisme démographique soutenu. Depuis que les lois de décentralisation ont transféré la gestion des collèges au Conseil départemental, celui-ci s'est attaché à accompagner ce développement par la construction de 21 établissements neufs, soit 17 000 places supplémentaires, et par la réhabilitation ou la restructuration de 40 collèges.

Si le patrimoine est aujourd'hui adapté aux besoins et globalement en bon état, depuis 2008, la dégradation de la conjoncture économique a considérablement diminué la capacité globale d'investissement. Continuer à investir massivement dans la construction et la réhabilitation des collèges est aujourd'hui devenu pour le département un vrai défi.

L'ambition du Conseil départemental pour les six ans à venir est de relever ce défi, parce que l'Éducation est une priorité non négociable, dont l'objectif est d'offrir les meilleures conditions de scolarisation possibles aux élèves et de contribuer à leur réussite éducative.

C'est pourquoi il est proposé de définir le nouveau Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges pour la période 2016-2021, qui traduit la volonté de continuer à bâtir et à moderniser les collèges publics de la Haute-Garonne.

Les opérations à programmer au cours des années à venir devront permettre d'apporter une réponse de qualité aux 6 600 élèves supplémentaires qui sont attendus au cours des 6 prochaines années.

Au-delà des constructions neuves à prévoir, il est proposé d'inscrire les opérations de restructuration ou de réhabilitation des collèges nécessaires pour garantir d'égales conditions d'enseignement dans tous les établissements. Ces investissements permettront de répondre aux évolutions des pratiques pédagogiques liées à la réforme du collège, en particulier la montée en puissance du numérique dans les enseignements.

Pour une utilisation efficiente des deniers publics, il est plus que jamais nécessaire d'optimiser la fréquentation des collèges en recherchant toutes les possibilités d'équilibrage des effectifs, tout en tenant compte de l'accessibilité des établissements par les transports publics. C'est pourquoi ce plan ambitieux s'articulera avec les différentes mesures de sectorisation des collèges qui seront prises pour assurer le meilleur équilibre possible des effectifs, tant d'un point de vue démographique que social.

Vous trouverez ci-dessous, un état des lieux des collèges haut-garonnais avec les principaux enjeux de cet investissement pour les prochaines années, et les opérations à inscrire au Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges.

I. ETAT DES LIEUX DES COLLEGES HAUT-GARONNAIS

Depuis plus de 20 ans, le Conseil départemental a privilégié des collèges de taille moyenne en construisant majoritairement des établissements de type 600 élèves, pour répondre à la poussée démographique et à l'évolution des normes pédagogiques.

Aujourd'hui, les 96 collèges de la Haute-Garonne sont à la fois le reflet de la diversité des territoires et le fruit de son histoire. Ainsi, on trouve dans le département des établissements de petite taille, essentiellement dans le sud ou dans certains quartiers de Toulouse et d'autres de très grande capacité d'accueil, essentiellement dans les villes et leur périphérie.

Capacité d'accueil théorique des collèges, hors Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté :

Capacité théorique (hors Segpa)	<300	400	500	600	700	800	900
Nombre de collèges	8	10	9	38	14	6	11

Un territoire en mutation

La Haute-Garonne est l'un des départements les plus dynamiques de France, comme en témoigne la fréquentation des collèges haut-garonnais.

Au cours des dix dernières années, la fréquentation des collèges publics a progressé de plus de 2 700 élèves, avec d'importantes variations selon les secteurs géographiques : alors que les collèges toulousains continuaient de perdre des effectifs, ceux de la 2^{ème} couronne accueilleraient constamment une nouvelle population.

Pour répondre à cette pression démographique et suivre les flux de population, le Conseil départemental a construit 7 nouveaux collèges au cours de cette période. Il a également reconstruit 12 collèges et mené des opérations lourdes de restructuration et de réhabilitation dans 10 établissements.

Après une brève période de stagnation démographique et le départ de la génération 2000 au lycée, les effectifs des collèges devraient repartir sur un rythme très soutenu au cours des prochaines années, au regard des effectifs accueillis dans les écoles et des flux migratoires.

Avec une moyenne de près de 1 100 élèves supplémentaires par an, les collèges publics haut-garonnais devraient ainsi scolariser près de 57 000 élèves en 2021, contre 50 500 actuellement, soit plus 6 500 élèves.

Des collèges au plus près des habitants

Dans un souci de maillage territorial, le Conseil départemental a toujours accompagné les évolutions de la population, en construisant des collèges là où la pression démographique était la plus forte.

Le choix de construire des établissements de taille moyenne permet de les implanter au plus près des usagers et de limiter autant que possible les temps de transport des élèves.

II. LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES COLLEGES DE DEMAIN

Les opérations de construction, de restructuration ou de réhabilitation des collèges doivent désormais tenir compte de multiples paramètres. Certains s'imposent sous l'effet des normes réglementaires ou pédagogiques ; d'autres relèvent de la volonté propre de notre collectivité, notamment en matière de développement durable.

Mixité sociale et répartition des effectifs

Les investissements à consacrer au cours des prochaines années doivent permettre en priorité d'absorber la montée des effectifs. Toutefois, dans une société où la notion de vivre-ensemble est mise à rude épreuve, un rééquilibrage des effectifs doit également être envisagé au regard d'un objectif de mixité sociale. Cet objectif, à nouveau affirmé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, doit nous permettre de faire reculer le déterminisme social à l'école et de lutter contre la ségrégation voire la ghettoïsation de certains collèges.

Des exigences en matière environnementale

Lors de la session de janvier 2008, l'Assemblée départementale a pris acte d'un rapport précisant les projets du Conseil départemental en matière d'éco-construction des futurs collèges.

La démarche « Haute Qualité Environnementale » est intégrée dans les programmes de construction des collèges neufs et sera donc prise en compte lors des prochaines constructions planifiées par le Département. L'accent est mis en particulier sur les cibles d'éco-confort et d'éco-gestion, notamment sur les économies d'énergie.

Au-delà des nouveaux collèges, des opérations doivent être envisagées pour répondre aux besoins d'amélioration des performances énergétiques dans les établissements existants.

Un équipement répondant aux besoins pédagogiques

Les programmes de construction des collèges sont continuellement adaptés en collaboration avec les services de l'Education nationale. Les évolutions les plus notables dans la conception des locaux ces dernières années concernent notamment :

- l'augmentation de la taille des salles de classe ;
- des Centres de Documentation et d'Information (CDI) conviviaux et plus vastes ;
- des salles spécialisées en sciences et technologie ;
- l'apparition de nouveaux locaux, comme les salles de langues ;
- une évolution des locaux dédiés aux professeurs ;
- des circulations plus larges permettant une meilleure fluidité des déplacements et une meilleure orientation des élèves.

A cours des prochaines années, des aménagements devront être étudiés au regard des préconisations issues de la Loi de refondation de l'école et de la réforme du collège.

Equipement informatique des collèges

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole confie au Département la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative. Jusqu'à présent assumée par l'Etat, cette compétence est transférée au Département depuis la rentrée de septembre 2015, sans transfert de ressource humaine ou financière.

Le Conseil départemental s'est engagé en 2010 dans la réalisation d'un Espace Numérique de Travail destiné aux collégiens, à leurs parents et à leurs enseignants.

Le plan des Technologies de l'Information et de la Communication pour la période 2012-2016 représente un investissement d'environ 3 M€ par an, en intégrant le déploiement d'eCollège31, l'Espace Numérique de Travail des collèges haut-garonnais. Le Plan 2012 se termine donc en 2016 et son renouvellement devra prendre en compte les nouvelles orientations de l'Education nationale concernant le numérique à l'école.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2015, le Conseil départemental a décidé d'équiper 4 collèges préfigurateurs en tablettes numériques. A terme, l'objectif pourrait être la généralisation de l'usage des équipements individuels mobiles des élèves et des enseignants dans tous les collèges, si le bilan de l'expérimentation en cours est positif.

Compte tenu du nombre de collèges, un important travail devra être mené dès 2016 avec l'Académie de Toulouse pour prévoir l'évolution des équipements et des moyens de stockage de l'information et la définition d'une nouvelle organisation.

Des locaux adaptés pour répondre aux évolutions en matière d'enseignement spécialisé :

► Des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (Segpa) modernisées

Comme le rappelle la circulaire de l'Education nationale n°2015-176 du 28 octobre 2015, « la Segpa est une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire » et qui permet de scolariser « des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien ».

A la rentrée scolaire 2015, 20 collèges disposent d'une Segpa qui scolarisent 1 146 élèves.

Les Segpa du département proposent au total 55 plateaux techniques répartis sur 5 champs pédagogiques : Hygiène, Alimentation et Services (16 plateaux), Habitat (17), Vente, distribution et magasinage (10), Espace rural et environnement (7) et production industrielle (5).

Depuis 2003, le Conseil départemental a consacré des moyens importants pour permettre la mise à niveau des ateliers de Segpa. En outre, suite à circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009 du Ministère de l'Education nationale relative à l'utilisation de machines dangereuse par les élèves, les champs professionnels de nombreuses Segpa ont été remplacés. Depuis, le Conseil départemental a procédé au retrait des machines non utilisables et au renouvellement d'une grande partie des équipements.

A ce jour, si la plupart des Segpa disposent de locaux adaptés et d'équipements performants, quelques travaux restent à programmer, dans les collèges suivants :

- Voltaire à Colomiers,
- Rosa Parks à Toulouse,
- Albert Camus à Villemur-sur-Tarn.

► Scolarisation des élèves en situation de handicap

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le Code de l'éducation le concept d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Pour répondre à cette exigence, le Conseil départemental a ouvert et équipé des salles dédiées aux Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS), qui ont succédé aux Unités pédagogiques d'intégration (UPI) à la rentrée scolaire 2010.

A la rentrée scolaire 2015, 29 collèges disposent d'une ULIS, pour près de 300 élèves accueillis. De nombreuses ouvertures sont programmées au cours des prochaines années.

L'installation d'ULIS dans les collèges nécessite souvent des travaux sur le bâti, sur les réseaux informatiques et électriques de l'établissement, la mise à disposition de matériels informatiques et de mobiliers pour répondre dans les meilleures conditions possibles à l'accueil des élèves concernés.

III. PROPOSITIONS D'OPERATIONS A INSCRIRE DANS LE PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES 2016-2021

Il est proposé de planifier les opérations à prévoir dans les collèges au regard des effectifs attendus au cours des prochaines années et de l'état du bâti.

La méthode utilisée pour calculer les effectifs attendus repose sur l'observation du passé et permet donc d'aboutir à une extrapolation de type tendance. Les projections d'effectifs présentées ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative. Il ne s'agit donc pas de prévisions puisqu'il est impossible de prédire ce que seront réellement les comportements individuels, certaines actions de politique publique ou encore des événements conjoncturels importants pouvant influencer ces évolutions tendanciennes.

Par ailleurs, la capacité des collèges est affichée sur une base de 25 élèves par classe, mais la plupart des établissements sont dimensionnés pour scolariser jusqu'à 30 élèves par classe.

Ainsi un collège de type 600 est prévu pour accueillir 24 divisions de 25 élèves. Sa capacité d'accueil maximale est donc théoriquement de 720 élèves, avec des classes à 30 élèves.

Vous trouverez ci-dessous, une synthèse des opérations à inscrire au Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges par secteur de prospective.

PROJECTIONS D'EFFECTIFS 2016-2023

HAUTE-GARONNE

	capacité d'accueil		Constat			Projections 2015							variation	
	CLG	SGP	2010	2015	dt SGP	P2016	P2017	P2018	P2019	P2020	P2021	P2022	P2023	2015/2023
Total Toulouse	13660	688	10468	10995	432	11358	11716	12338	12707	13110	13379	13575	13936	2941
Total département	58270	1616	48687	50516	1146	50919	51960	53232	54750	55882	57007	58056	58901	8385

CLG = classes générales ; SGP = Segpa

NORD

Collège	capacité d'accueil		Constat			Projections 2015							variation	
	CLG	SGP	2015	2016		P2016	P2017	P2018	P2019	P2020	P2021	P2022	P2023	2015/2023
AUCAMVILLE Les Violettes	700		661	750	0	762	800	820	803	800	780	780	760	+4
BESSIERES Adrienne Bolland	600		285	534	0	550	574	600	616	633	673	714	795	+261
CASTELGINEST Jacques Mauré	600		543	594	0	590	595	620	640	650	660	640	650	+56
FRONTON Alain Savary	700		697	661	0	660	680	680	710	730	760	803	821	+160
GRATENTOUR Claude Cornac	600		673	554	0	521	503	498	509	513	550	562	546	-8
LAUNAGUET Camille Claudel	600		389	392	0	390	390	390	400	410	460	517	520	+128
L'UNION Georges Chaumeton	900	64	758	884	44	659	644	612	603	597	600	601	630	-54
MONTASTRUC Georges Brassens	600		618	628	0	640	660	680	720	680	690	690	660	+32
PECHBONNIEU Jean Dieuzaide	600		691	651	0	651	632	625	639	636	673	696	711	+60
SAINT JEAN Romain Rolland	650		634	671	0	672	672	670	680	736	742	757	740	+69
SAINT JORY	600			575	0	584	597	632	658	658	632	610	575	+0
VILLEMUR SUR TARN Albert Camus	500	64	492	488	61	516	536	560	630	645	650	624	575	+89
Total Nord	7650	128	6639	7186	105	7195	7283	7388	7609	7687	7870	7995	7983	+797

Caractéristiques :

La forte croissance des effectifs sur ce secteur (+ 800 élèves attendus d'ici 2023) pourrait mettre en difficulté les collèges d'Aucamville, Bessières, Fronton, Montastruc-la-Conseillère, Pechbonnieu et Villemur-sur-Tarn.

Cependant des solutions en termes de sectorisation seront recherchées puisque des collèges offrent actuellement des réserves de capacité, notamment ceux de Launaguet et de L'Union.

Opérations à prévoir :

La reconstruction du collège de L'Union, en cours, permettra de remplacer les anciens bâtiments vétustes et d'accueillir de nouveaux élèves dans les meilleures conditions.

Si un rééquilibrage des effectifs par des mesures de carte scolaire s'avère insuffisant, et/ou si les effectifs progressaient au-delà des projections, une ouverture de collège pourrait être envisagée sur ce secteur dans le programme prévisionnel d'investissement suivant.

NORD-OUEST

Collège	capacité d'accueil		Constat			Projections 2015							variation	
	CLG	SGP	2015	2016	et SGP	P2016	P2017	P2018	P2019	P2020	P2021	P2022	P2023	2015/2023
AUSSONNE Germaine Tillion	700		768	729	0	695	712	708	732	784	798	830	845	+116
BLAGNAC Henri Guillaumet	600		448	539	0	540	550	580	580	580	580	620	630	+91
BLAGNAC Jean Mermoz	900		810	868	0	690	740	800	900	900	900	940	940	+272
<i>sous total Blagnac</i>	<i>1500</i>	<i>0</i>	<i>1267</i>	<i>1207</i>	<i>0</i>	<i>1230</i>	<i>1290</i>	<i>1380</i>	<i>1480</i>	<i>1480</i>	<i>1480</i>	<i>1560</i>	<i>1570</i>	<i>+363</i>
CADOURS Joseph Rey	600		402	591	0	590	600	620	630	640	620	617	630	+39
COLOMIERS Jean Jaurès	600		438	440	0	500	540	600	700	740	760	840	872	+432
COLOMIERS Léon Blum	700		468	530	0	526	540	550	580	610	640	620	600	+70
COLOMIERS Victor Hugo	200		228	227	0	231	223	225	225	230	240	234	240	+13
COLOMIERS Voltaire	700	96	411	420	78	405	423	430	450	500	530	564	580	+160
<i>sous total Colomiers</i>	<i>2200</i>	<i>96</i>	<i>1553</i>	<i>1617</i>	<i>78</i>	<i>1661</i>	<i>1726</i>	<i>1805</i>	<i>1955</i>	<i>2080</i>	<i>2170</i>	<i>2259</i>	<i>2292</i>	<i>+675</i>
FENOUILLET François Mitterrand	600		506	502	0	500	520	530	560	560	580	593	610	+108
GRENADE Grand Selve	700	96	751	613	68	610	620	630	650	660	660	670	660	+47
Total Nord Ouest	6300	192	5247	5259	144	5286	5468	5673	6007	6204	6308	6528	6606	+1347

Caractéristiques :

Ce secteur devrait connaître une très forte croissance, avec près de 1 000 élèves supplémentaires attendus d'ici 5 ans. Une saturation est possible à partir de 2020 des collèges d'Aussonne, Cadours, Blagnac Mermoz ou Colomiers Jaurès.

Un rééquilibrage des effectifs des collèges columérins pourrait être envisagé grâce à une révision de la sectorisation intra-muros des 4 collèges de Colomiers.

Opérations à prévoir :

La construction d'un collège sur ce secteur apparaît indispensable. Il doit permettre de délester les collèges d'Aussonne, Cadours, Blagnac. OUEST

Collège	capacité d'accueil		Constat			Projections 2015								variation 2015/2023
	CLG	SGP	2010	2015	dt SGP	P2016	P2017	P2018	P2019	P2020	P2021	P2022	P2023	
FONSORBES Cantelauze	600		518	587	0	544	540	540	500	494	480	470	490	-97
FONTENILLES Irène Joliot Curie	600		643	600	0	625	659	697	721	755	742	728	736	+136
LA SALVETAT SAINT GILLES Gallée	600	96	626	613	76	612	619	630	650	730	768	779	794	+181
LEGUEVIN Forain François Verdier	700		580	583	0	580	590	590	610	600	640	686	694	+111
PIBRAC Bois de la Barthe	600		457	498	0	500	525	548	568	590	600	610	600	+102
PLAISANCE DU TOUCH Jules Verne	900		667	664	0	680	711	696	719	694	724	750	781	+117
SAINT LYS Léo Ferré	700		567	606	0	610	620	630	650	663	710	740	744	+138
TOURNEFEUILLE Léonard de Vinci	600		586	640	0	652	634	580	572	546	585	642	677	+37
TOURNEFEUILLE Pierre Labitrie	900		768	725	0	715	747	750	760	830	850	880	888	+163
<i>sous total Tournefeuille</i>	<i>1500</i>	<i>0</i>	<i>1354</i>	<i>1365</i>	<i>0</i>	<i>1366</i>	<i>1381</i>	<i>1330</i>	<i>1332</i>	<i>1376</i>	<i>1435</i>	<i>1522</i>	<i>1565</i>	<i>+200</i>
Total Ouest	6200	96	5432	5516	76	5517	5645	5661	5750	5902	6098	6285	6404	+888

Caractéristiques :

Les effectifs des collèges de Fontenilles, Pibrac, et Tournefeuille Labitrie devraient lentement progresser.

Des mesures de sectorisations pourraient être étudiées pour assurer un rééquilibrage des effectifs des collèges du secteur au cours des prochaines années.

Opérations à prévoir :

Pibrac : la configuration du collège du Bois de la Barthe ne lui permet plus de répondre aux évolutions des normes pédagogiques. Une réhabilitation de cet établissement sera nécessaire au cours des prochaines années.

Tournefeuille Labitrie : des travaux de réhabilitation de certaines parties du bâtiment doivent être planifiés.